

Recours contentieux auprès du Conseil d'Etat

contre le décret classant le projet E-Cho d'intérêt National Majeur

Le CADE et La Sépanso 64, en accord avec le collectif Forêt Vivantes Pyrénées FVP, ont déposé un recours auprès du Conseil d'Etat, le 7 septembre 2026, pour contester le décret du 6 juillet 2026, accordant au projet E-CHO le statut de projet d'Intérêt National Majeur (PINM) et lui reconnaissant par anticipation une Raison Impérative d'intérêt public Majeur (RIIPM). De leur côté les ONG nationales, CANOPEE et la LPO ont également introduit un recours contre ce décret.,

Celui-ci confère au projet E-CHO de Lacq, porté par la société Elyse Energie, un statut exceptionnel et dérogatoire alors même que plusieurs éléments essentiels sont toujours en débat :

- sa faisabilité et ses conséquences technologiques pour l'environnement.,
- ses approvisionnements en biomasse,
- Sa consommation en eau
- sa contribution réelle à la décarbonation,
- ses impacts environnementaux,
- ses garanties de sécurité pour les riverains très proches d'installations dangereuses (électrolyseur et utilisation de l'hydrogène à quelques dizaines de mètres des habitations),

Ces éléments demeurent insuffisamment établis. Et ce malgré nos multiples contributions lors de la concertation préalable pilotée par la Commission Nationale de Dépôt public. Nous regrettons d'ailleurs vivement l'arrêt de cette consultation, avant même qu'elle ait été menée à son terme.

Nous contestons ce classement PINM/RIIPM susceptible notamment de modifier opportunément, à l'avantage d'Elyse énergie et sans débat, le Schéma Décennal de Développement du Réseau électrique de RTE (SDDR), puis de faciliter l'octroi de dérogations à la protection des espèces animales et végétales,

Pour nous, associations, engagées dans la protection de l'environnement, riverains et habitants, la qualification de projet d'intérêt national majeur ne peut reposer sur les seules annonces et communications du porteur de projet. Elle ne peut pas non plus se justifier par des objectifs généraux de décarbonation affichés alors même qu'ils sont régulièrement et de plus en plus largement contestés par les scientifiques, les citoyens et des élus du Pays Basque et du Béarn.

Nous rappelons que 34% des communes des PA, dont la CAPB qui regroupe les communes du Pays Basque, ont déjà voté des délibérations s'opposant au projet E-Cho.

Nous continuons à interroger les services de l'Etat, Elyse Energy ainsi que les élus favorables au projet du bassin de Lacq sur la réalité de la faisabilité du projet. Les dangers techniques, financiers et écologiques d'un tel projet ont-ils été mesurés ? Que se passerait-il en cas d'événements exogènes majeurs ? (Pénurie d'eau, de biomasse, crise sanitaire due aux nématodes et aux scolytes) scénario plausible dans le nouveau contexte climatique. ?

CADE /Collectif des Associations de Défense de l'Environnement Pays Basque et Sud des Landes

Contacts: Victor Pachon : 06 70 48 07 05 / Jacques Descargues: 0624491536